

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N° 75 JUILLET 2021

Mairie de LAGUENNE

Tél : 05.55.20.09.21

Courriel :

mairie.laguenne@wanadoo.fr

URL site mairie :

[http://mairie.wanadoo.fr/
laguenne.19/indexlag.htm](http://mairie.wanadoo.fr/laguenne.19/indexlag.htm)

Heures d'ouverture au public
du lundi au jeudi :

8 H - 12 H - 13 H 30 - 17 H 30

le vendredi :

8 H - 12 H - 13 H 30 - 16 H 30

le samedi

9 H - 12 H 00

**Mairie de SAINT-BONNET-
AVALOUZE**

Tél : 05.55.26.41.69

Courriel :

mairiesaintbonnetavalouze@wanadoo.fr

un mardi sur deux

Ou un jeudi sur deux

8H30 - 12 H

Horaires de permanence des élus

Mardi et jeudi de 17H30 à 18H30
sur rendez-vous



Eglise de Saint-Bonnet-Avalouze dans son écrin de verdure.

**En raison des congés annuels, la
Mairie sera fermée
les samedis matin
du 17 juillet au 28 août inclus**

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Tirage : 950 exemplaires

Adresse : 7 Avenue du Puy du Jour
19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE

BIBLIOTHEQUES

Laguenne

Heures d'ouverture
au public

le mercredi

9 H 00 - 12 H 00

14 H 00 - 17 H 00

le samedi

9 H 00 à 12 H 00

Saint-Bonnet-Avalouze

Heures d'ouverture
au public

le mercredi

14h30-16h



VILLES & VILLAGES où il fait bon vivre

Chassagnard, nous avons essayé d'améliorer le quotidien de chacun au niveau de l'école, des commerces d'artisanat, ne manque que la boucherie dont nous avons racheté le fond pour y réinstaller un boucher..., nous sommes à proximité de Tulle mais nous sommes déjà à la campagne. A Laguenne-sur-Avalouze, la devise : détente, sport et loisirs est respectée. Depuis 10 ans, la commune voit les promeneurs et sportifs locaux se multiplier pour profiter du parcours santé et des nombreux équipements dont dispose la commune comme le parcours santé, le city stade, le park-fitness... Le marché de l'immobilier va également dans le sens du classement.

Laguenne-sur-avalouze, est de plus en plus prisée et les maisons en vente ne le restent pas longtemps.

De quoi s'enorgueillir pour chacun d'entre nous de ce bon classement.

Parmi les 11 communes du Limousin se trouvant dans le top 500 des villes et villages où il fait bon vivre, la commune de Laguenne sur-Avalouze y trouve sa place et ce, pour la deuxième fois consécutive. Cette année notre village se retrouve à la 19ème position, soit 8 places de mieux que lors du dernier classement.

« On le prend comme une récompense au niveau de la municipalité, commente Roger

BALADES EN CORREZE

Dans le cadre des balades en Corrèze, une marche est organisée le 22 juillet au départ du bourg de St Bonnet.



Le 1^{er} janvier 2019, la commune de Saint-Bonnet-Avalouze fusionne avec Laguenne pour former la commune nouvelle de Laguenne-sur-Avalouze. Saint-Bonnet-Avalouze sera le départ de cette balade qui vous fera découvrir ou redécouvrir des sentiers parfois escarpés qui vous mèneront aux confins de la Malimone et de la Saint-Bonnette. Des points les plus hauts vous pourrez voir de beaux paysages, du point le plus bas vous aurez le loisir d'emprunter l'ancienne voie du tacot (P.O.C., Transcorrèzien), tacot qui cessa de circuler en 1970. De retour au bourg ou au départ, vous pourrez visiter l'église des XII-XIII^{èmes} siècles et voir la châsse mérovingienne classée aux objets des monuments historiques.

La municipalité vous offrira le verre de l'amitié et pourquoi pas... soyons fous... quelques grillades et autres agapes.



Jeudi 22 juillet

10 *Laguenne-sur-Avalouze*

Départ : 9h00 Le bourg de St Bonnet Avalouze
Niveau : Difficile Distance : 8,5 km

19 Balades en Corrèze  De la Malimone à la Saint-Bonnette

« Un centenaire dans notre commune c'est un évènement qui démontre parfaitement qu'il fait bon vivre à Laguenne ».

En débutant son propos avec un joli clin d'œil au palmarès 2020 des villages où il fait bon vivre, Roger Chassagnard a donné le ton d'une manifestation organisée dans la salle d'honneur de la mairie pour célébrer les 100 ans de Jean Amathieu. Le maire de Laguenne a ensuite évoqué les faits marquants de son compatriote né le 6 mars 1921 à Limoges. Scolarisé à La Souterraine, à Bourges et à Dijon, au gré des mutations de son père, Jean Amathieu a débuté sa carrière professionnelle en 1939 au sein de la B.N.C.I. (Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie), ancêtre de la BNP qu'il ne quittera plus. Durant la seconde guerre mondiale, Jean a été déporté en 1943 au camp de Kalha en Allemagne d'où il s'évadera et c'est en 1946 qu'il posera enfin ses valises en Corrèze. « En avril 1949 vous avez épousé mademoiselle Brechat de Laguenne et depuis vous n'avez plus quitté notre village » a poursuivi Roger Chassagnard. Après avoir salué l'investissement important de son hôte dans la vie associative locale (basket, comité des fêtes, Amitiés Guennoises) mais aussi au sein du conseil municipal de 1953 à 1959, l'édile a remis la médaille de la commune à son invité d'honneur. « J'aime Laguenne autant que j'aime mon pays » a enchaîné Jean Amathieu dans son propos énoncé sans lire la moindre note pendant un bon quart d'heure. Avec sa verve incomparable et en évoquant les époques qu'il a traversées, le Guennois a avoué sa préférence pour la 3^{ème} République et ses grandes avancées sociales et beaucoup regretté le manque de communication de ses contemporains qui ne se parlent presque plus. Citant d'Ormesson ou Malraux tout au long de son intervention riche en anecdotes, il s'est aussi félicité d'être très bien entouré par toute sa famille. « En fait aujourd'hui, je n'ai horreur que de 2 choses a conclu Jean Amathieu, les Mails et les escaliers ».



Laguenne il y a 100 ans Par Patrick Vignaud

Comme il est encore bien difficile en ce moment de se projeter dans l'avenir avec cette crise sanitaire qui nous interdit de savoir de quoi demain sera fait, l'occasion est belle de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour observer la commune de Laguenne qui a traversé quelques tourments il y a de cela pile poil un siècle!!

Pour planter le décor de notre 'cité des Taou' en 1921, il convient déjà d'identifier les personnages importants qui animaient le village à cette époque. Henri de Chamnard en était le Maire depuis 1912. Docteur issu d'une famille qui a marqué la vie politique du Pays de Tulle durant près d'un demi-siècle, il a été successivement Conseiller Général du canton de Tulle-Sud puis du canton de Tulle-Nord. Il était aussi le frère aîné de Jacques de Chamnard qui fût maire de Tulle de 1925 à 1942. Pour le seconder dans la gestion municipale, Henri de Chamnard avait comme adjoint Auguste Debat (négociant) qui lui succédera à ce poste de 1925 jusqu'à la fin de la guerre. Autour de la table du conseil municipal siégeaient également Messieurs Pierre Chaverroche (armurier), Antoine Fraysse (cultivateur), Baptiste Ganières (cultivateur), Barthélemy Laurent (cultivateur), Martin Lacombe (boucher), Auguste Andral (forgeron), Léon Feix (armurier), Baptiste Estagerie (ajusteur), Léon Rousarie (cultivateur) et Léonard Bosche. Mais c'est en recensant les commerces présents qu'on peut mesurer la vitalité de notre commune dont la fête votive était fixée le premier dimanche après le 15 août. On trouvait de tout à Laguenne : 6 auberges, 3 bouchers, 1 brasseur, 1 boulanger, 1 coiffeur, 2 charrons, 1 maréchal-ferrant, 3 épiciers, 2 menuisiers, 1 meunier et même 2 fabriques de pantoufles !! D'autres personnages importants marquaient le quotidien des 925 habitants officiellement recensés cette année là : l'enseignement était confié à Monsieur Lachèze et Madame Biaujaud pour les garçons et à Melle Bordès et Madame Besse pour les jeunes filles. Le curé Saintagne prêchait dans l'église où la colombe Eucharistique avait déjà disparue. Monsieur Puyaubert officiait en tant que chef de gare et Pierre Tautou passait le tambour pour tenir la population informée des événements qui allaient secouer le village durant cette drôle d'année 21.



Et parmi les faits importants qui se sont déroulés en 1921, des cérémonies très émouvantes se sont succédées et ont marqué tout notre village. 3 ans à peine après la fin de la guerre de 1914-1918, les familles voyaient enfin revenir les premières dépouilles de leurs soldats tombés loin de leurs terres natales et parfois dès les premières semaines du conflit. En effet, depuis novembre 1914, le général Joffre avait fait interdire le rapatriement des corps depuis les zones de guerre et il a fallu attendre juillet 1920 pour voir l'Etat autoriser la restitution de centaines de milliers de sépultures aux familles qui en faisaient la demande. Le 18 mars 1921, le premier convoi funéraire arrive dans le dépôt mortuaire aménagé en gare de Brive. Parmi la soixantaine de cercueils en provenance de Creil (Oise), ceux du Lieutenant Jean-Baptiste Roussarie et du soldat Léon Neupont sont dirigés vers la gare de Laguenne où ils arriveront le lendemain. Dans ses colonnes, le quotidien de l'époque « Le Corrèzien » a salué l'honneur rendu par la commune de Laguenne à ses 2 héros. Extraits : « A deux heures, la presque totalité des habitants de la commune s'était donnée rendez-vous à la gare... Un char orné de tentures tricolores a transporté les cercueils sur lesquels ont été épinglées les décorations des défunts... en tête du cortège venaient les enfants des écoles conduits par leurs maîtres, puis huit draps mortuaires tenus par les amis des défunts, les membres du conseil municipal, les anciens combattants de la commune, du canton et de la ville de Tulle... ». Après la cérémonie religieuse, l'assistance s'est rendue au cimetière pour écouter l'énumération des différentes citations et faits d'armes des deux militaires prononcée par les représentants des anciens combattants. Une palme funéraire a ensuite été déposée par les élus locaux sur chacune des deux tombes.

Le 8 juin de la même année, Antoine Barbazange sera honoré à son tour lorsque son cercueil arrivera enfin en gare de Laguenne. Les « déboires administratifs » de sa dépouille en disent long sur les difficultés des Etats Majors à gérer les exhumations et le rapatriement des centaines de milliers de corps. Ce poilu sera passé par tous les états : « Constaté disparu » avec une cinquantaine de ses camarades le 3 juin 1918 à Silly-la-Poterie dans l'Aisne, Antoine Barbazange a été ensuite présumé prisonnier, puis porté disparu par un acte du 23 octobre 1919. Il sera finalement déclaré mort pour la France par un jugement du tribunal civil de Tulle, rendu le 31 janvier 1920. Inhumé provisoirement à 400 mètres au nord de la carrière de Troènes (Aisne), son corps sera rapatrié à Laguenne le 9 juin 1921 dans un convoi comptant 53 autres cercueils. Entre 1921 et 1922 ce sont les dépouilles d'une dizaine de soldats guennois qui ont été inhumés dans le cimetière du village où le conseil municipal a fait ériger, en 1920, le monument aux morts communal où sont inscrits les noms de 39 soldats morts pour la France pendant la Grande Guerre.

Mais si les stigmates de la grande guerre occupent toujours les esprits des Guennois depuis le mois de mars, un soir de septembre, en quelques heures, la vie des Guennois va basculer dans l'horreur. Après un épisode très chaud et sans pluie de plusieurs jours, le temps tourna à l'orage en cette fin d'après midi du samedi 17 septembre. Vers 17 heures, le ciel s'assombrit et des trombes d'eau s'abattent sur le sud et l'ouest du département. Cinq heures durant, ce déluge transforme les rigoles en ruisseaux et les ruisseaux en torrents qui ravagent tout sur leurs passages. Au bilan départemental, 4 morts sont à déplorer dont un bébé de 18 mois arraché aux bras de son père du côté de la gare d'Aubazine. On retrouvera le lendemain, le corps du bébé à Brive et celui du papa vers Malemort. A Laguenne tout est désolation. Pas un pont sur la Ganette n'a résisté et les murs de berge du quai de la Salvanie et des écoles sont dans le ruisseau. Le village est déchiré en deux et il est impossible de passer d'une rive à l'autre. L'église baigne sous 1,50 m d'eau, des éboulements ont coupé la ligne du tacot vers Pounot. Le « Coustalou » a même glissé sur la nationale 120 causant des dommages importants aux maisons des riverains de la route principale. Pas avare de sensationnel, le quotidien de l'époque, Le Corrézien, y va de ses détails morbides : « l'eau a raviné le cimetière, renversé les croix, découvert les tombes et une tête de mort a roulé jusque dans un jardin voisin ». Les Guennois sont invités à déclarer leurs dommages sur un registre dont la lecture en dit long sur les pertes occasionnées par les Taous mais aussi sur le contenu des caves de la « Vieille Guenne ». Légumes, volailles, tonneaux de vin, bois de chauffage, la Ganette a tout emporté ce jour là, vidant les caves et détruisant les jardins et les murs qui soutiennent les parcelles de vigne. Léon Gillet pleure son cabinet d'aisance parti à l'aventure comme une vulgaire gabare. Baptiste Lacombe, le boucher de la vieille rue, déplore la perte d'un quart de porc, un quart de veau, des cuirs et des peaux. Mais surtout il regrette de voir la moitié de sa clientèle qui habite sur la rive droite dans l'impossibilité de venir dans sa boucherie. En feuilletant ce long inventaire d'une dizaine de pages conservé aux Archives départementales, on peut aussi s'étonner des évaluations de Jean Lalinde, propriétaire d'une parcelle à Malperdu, qui déclare que le ruisseau des Torts a creusé dans son pré une crevasse de 150 m de long, 8 m de large et 3 m de profondeur. Antoine Farge, propriétaire du château de la Salvanie estime à 5.800 Fr ses pertes parmi lesquelles on note 2 ponts en bois, un mur de 100 m de long sur 3 m de haut mais aussi 29 volailles, 6 stères de bois de chauffage et une étable à cochons. Au total, les dégâts sont évalués à près de 60.000 Fr sur le territoire de la commune. Ne pouvant évoquer un réchauffement climatique absent des pensées de l'époque, un Guennois, dont les propos sont repris dans Le Corrézien, a vu dans cette catastrophe les foudres divines de Saint Calmine dont on avait vendu la châsse... près d'un siècle auparavant.

Texte écrit par Patrick Vignaud



Année scolaire 1920-1921

Devoir de mémoire 8 juin



C'est toujours avec autant d'émotion que la population s'est retrouvée autour de la stèle de Pounot pour se recueillir sur les lieux d'un drame qui coûta la vie le 8 juin 1944 au Lieutenant Stanislas Le Tourneur d'Ison et 5 de ses compagnons d'armes : Jean Colin, Julien Gardet, André Lafont, Alfred Roussarie et Armand Strub. Tour à tour, Salima Saa, Préfète de la Corrèze, Roger Chassagnard, Maire de Laguenn-sur-Avalouze, et les représentants de la municipalité de Tulle, du Conseil Départemental de la Corrèze et des associations des Anciens Combattants ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts érigé sur les lieux du drame.



Le 8 mai dernier, les Avalouziens se sont retrouvés autour du monument aux morts pour honorer la mémoire des soldats morts pour la France de 1939 à 1945.



Une boîte à livres a été installée dans l'abri bus, en face de l'ancienne gare. Celle-ci rencontre un franc succès pour le plaisir des grands et des petits.



Une Boîte à livre solidaire, comment ça marche ?

C'est tout simple : Prenez, lisez, emportez, déposez des livres quand vous voulez, comme vous voulez. Cette boîte-bibliothèque vous propose des ouvrages variés. Elle est accessible sans abonnement ni inscription, 7j/7, 24h/24, c'est gratuit, direct et sans intermédiaire.

Ce système de gratuité et d'échange est fondé sur le civisme et le partage, prenez en soin.



Résidence René Cassin

C'est le 18 février 2021 que les résidents du foyer logement René Cassin ont pu bénéficier de la première injection du vaccin anti covid, pour ceux qui le souhaitaient. Le 18 mars a eu lieu la deuxième injection.



Cybercriminalité

Réunion publique de sensibilisation aux risques de l'internet à Laguenne sur Avalouze.

Les escroqueries sur internet sont en très nette augmentation en Corrèze (comme partout en France), apprenez à vous protéger ! Le 21 mai, une réunion a été organisée par la brigade de TULLE (MDC Isabelle L.) et la section opérationnelle contre les cybermenaces de la Corrèze (SOLC 19) (ADC Cyriaque L M; et MDC Thomas T.) à la mairie de Laguenne sur Avalouze en présence de monsieur le Maire.

Des conseils pratiques pour se protéger et savoir réagir en cas de problème ont été prodigués aux personnes présentes, . D'autres réunions seront régulièrement organisées sur l'ensemble du département.



Ventes



Deux lots viabilisés, rue du Vieux Moulin à Laguenne, d'environ 900 m² sont encore disponibles à la vente. Il s'agit de 2 terrains plats et bornés, desservis en eau, assainissement, fibre, gaz naturel, électricité et éclairage public

Locations

Saint-Bonnet dispose d'un appartement disponible immédiatement à la location. Après travaux, un deuxième le sera également.



A Laguenne, 2 appartements refaits à neufs sont disponibles à la location ainsi qu'un garage, rue du Rival, exclusivement réservé au stationnement de véhicules. Plusieurs emplacements de parking, rue du Touron sont également à louer.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser à la mairie de Laguenne au **05.55.20.09.21**.



Nouveauté à Laguenne-sur-Avalouze

I.M.E.T RÉNOVATIONS
Siret: 894.579.689

Artisan Peintre 07.88.75.24.65
i.m.e.trenovation@gmail.com
32 avenue du puy du jour 19150 Laguenne

Manoir de la Salvanie

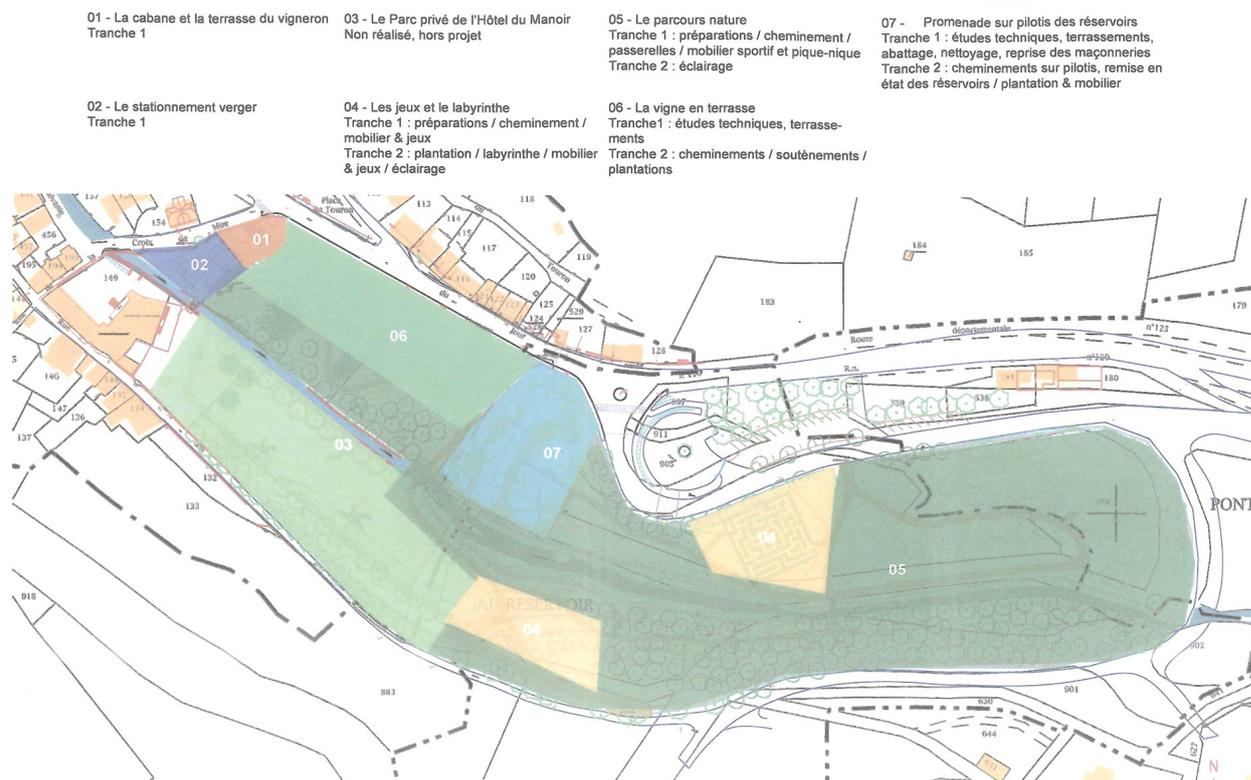
La phase 2 des travaux de mise hors d'eau hors d'air du manoir de la Salvanie va bientôt entrer en chantier.



■ La commission d'appel d'offres ayant sélectionné les différentes entreprises, les travaux d'aménagement du parc de la Salvanie viennent de débuter. Diverses subventions ont été accordées par la Préfecture, le Conseil Départemental ainsi que par Tulle-Agglomération.

Les entreprises retenues sont :

- Lot 1 : Terrassements—VRD : Entreprise TERRACOL
- Lot 2 : Maçonnerie—Pierre de taille : Entreprise SAS SOCOBA, ETS LEGENDRE
- Lot 3 : Couverture—charpente—menuiseries : Entreprise SAS NAILLER
- Lot 6 : Aménagements des espaces verts : Entreprise MARION ESPACES VERTS



Salle des fêtes de Saint-Bonnet

Les travaux de réfection de la salle des fêtes de Saint-Bonnet sont quasiment achevés, les locations pourront reprendre lorsque la réception aura été effectuée.



Chaudières

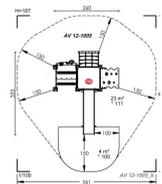


■ Les chaudières des 14 pavillons du hameau Puy La-croix, des 2 appartements de St Bonnet ainsi que celles de la Mairie et de la Salle des fêtes de Saint-Bonnet sont en cours de changement.

Les chaudières à condensation permettent des économies d'énergie pouvant aller jusqu'à 30 à 40%.... Une très bonne chose pour les locataires et la planète.

Ecole maternelle et école élémentaire

- ◆ Le remplacement et l'installation de deux jeux extérieurs de l'école maternelle est programmé durant l'été, avec pose d'un nouveau sol amortissant avec gazon synthétique.
- ◆ Dotation d'un vidéoprojecteur interactif qui sera installé dans la classe de TPS/PS avec l'installation d'internet dans les classes.
- ◆ Dotation d'un vidéoprojecteur interactif qui sera installé dans la classe de CE1.



FINANCES LOCALES

BUDGET 2021

Le budget de la commune, pour l'année 2020, a été présenté et voté par le Conseil Municipal le 18 juin dernier. Le budget se présente sous le respect des normes de comptabilité M14.

Le Budget principal 2021 s'équilibre donc en recettes et en dépenses :

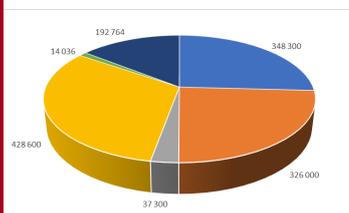
- pour la section de fonctionnement à : **1 347 000 €**
- pour la section d'investissement à : **1 966 000 €**

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

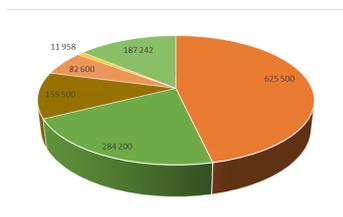
DEPENSES

1 - Charges personnel	348 300
2 - Charges à caractère	326 000
3 - Charges financières	37 300
4 - Charges diverses	428 600
5 - Dépenses imprévues	14 036
6 - Virement investissement	192 764
TOTAL	1 347 000



RECETTES

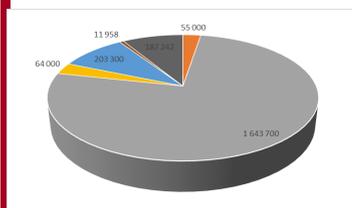
1 - Impôts et taxes	625 500
2 - Dotations et subventions	284 200
3 - Revenus des immeubles	155 500
4 - Produits des services, du domaine et ventes	82 600
5 - Produits divers	11 958
6 - Excédent reporté	187 242
TOTAL	1 347 000



SECTION D'INVESTISSEMENT :

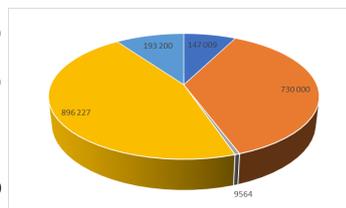
DEPENSES

1 - Achats mobiliers et immobiliers	55 000
2 - Travaux	1 643 700
3 - Emprunts et dettes	64 000
4 - Autres dépenses	203 300
TOTAL	1 966 000



RECETTES

1 - Résultat antérieur	147 009
2 - Subventions	730 000
3 - Dotations	9 564
4 - Autres recettes	896 227
5 - Virement	183 200
TOTAL	1 966 000



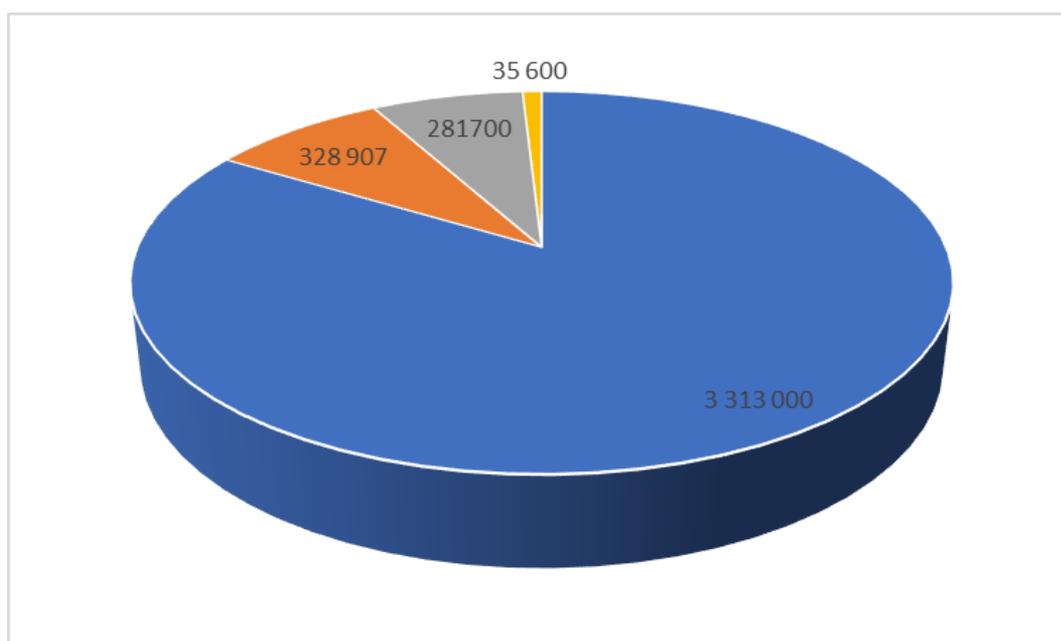
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
- Caisse des Ecoles	175 000	170 000
- C.C.A.S.	65 000	60 000
- Subventions associations	14 500	39 000

FINANCES LOCALES

BUDGET 2021

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
1 - Commune	1 347 000	1 966 000	3 313 000
2 - Caisse des Ecoles	328 907		328 907
3 - C.C.A.S.	275 600	6 100	281 700
4 - Immeuble Place de l'Eglise	32 600	3 000	35 600
TOTAL	1 984 107	1 975 100	3 959 207



LE NOUVEL ADRESSAGE SE MET EN PLACE A LAGUENNE-SUR-AVALOUZE



Ce sont environ 180 panneaux et 900 numéros que les agents municipaux installent depuis quelques jours, guidés par les élus de la commune.

Le Conseil Municipal a opté pour une fonderie artisanale située dans le Maine et Loire. Leur fabrication en fonte d'aluminium, est issue d'anciens moteurs de voitures dépollués et recyclés. La fonderie Gargam a choisi de conserver cette technique tradi-

tionnelle et écologique. L'entreprise qui a plus de 130 ans, n'a quasiment pas changé ses méthodes de fabrication. Le travail à la main permet de fabriquer individuellement les plaques sans perte. Le résultat est moins lisse qu'avec des machines, leur conférant un aspect artisanal. Les plaques en aluminium avec lettres en relief sont un produit haut de gamme, par rapport aux plaques ordinaires. D'une longue durée de vie, elles peuvent être restaurées indéfiniment.

L'adressage est une opération importante qui aura nécessité un notable travail en amont : recensement, identifications et délimitation des routes, chemins, voies, impasses, rues, avenues, quai, places, squares... Cet adressage complète celui qui était en place depuis 1990 et facilitera le repérage pour les services de secours, la poste et les livreurs, la localisation sur les GPS et simplifiera l'arrivée de la fibre optique.

Dès que la responsable de la poste en charge du dossier aura transmis aux services nationaux, les habitants recevront une attestation de domicile avec leur nouvelle adresse à utiliser. Les papiers d'identité restent valides (Carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire). Il conviendra de signaler sa modification d'adresse à tous les organismes (CAF, EDF, Gaz, CPAM...) sur le site :

**[https://psl.service-public.fr/mademarche/
JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1](https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1)**

Les certificats d'immatriculation des véhicules devront être modifiés dans le mois qui suit la date du changement d'adresse. Cette démarche se fera automatiquement sur le même site (préciser le nombre de véhicules).

AGGENA

PORTAGE DE REPAS

5 avenue du Puy du Jour
19150 Laguenne-sur-Avalouze

Le portage de repas à domicile favorise le lien social

Malgré la crise sanitaire, l'association AGGENA, service de portage de repas en Corrèze dont le siège social est basé à Laguenne arpente les routes des trois cantons celui de Sainte-Fortunade, Naves et Tulle pour poursuivre son activité afin de répondre aux besoins des personnes et de ne pas rompre le lien ! Bien plus qu'un simple portage de repas, c'est avant tout un lien social privilégié qui est proposé en cette période. La livraison d'un repas est un temps d'échange et de partage entre le bénéficiaire et l'ensemble de l'équipe. AGGENA, ce sont 4 agents de livraison et 1 personne en charge de l'administratif qui seront à votre écoute pour vous permettre de rester à votre domicile en toute circonstance.

A l'arrivée, au domicile du client, la vigilance et la coordination sont les maîtres mots. En effet, les agents s'assurent que les repas sont conservés au réfrigérateur et à la bonne température. Ils vérifient aussi par la même occasion que les aliments ont été consommés.

L'association AGGENA propose des repas 7J/7 en liaison froide sous barquettes individuelles, ce qui permet alors une réactivité et une souplesse sans faille notamment lors des sorties d'hospitalisation ou évènements particuliers. Les repas confectionnés par la cuisine centrale de restauration du Centre Hospitalier de Tulle donnent lieu au choix de différents régimes et composants. Chaque bénéficiaire est alors en mesure de demander un changement en cas d'aversion ou d'alimentation spécifiques. Nous répondons alors à la demande des clients par des régimes alimentaires classiques (diabétiques, sans sel, etc..) mais aussi par des régimes adaptés notamment dans le cadre d'un régime strict avant intervention chirurgicale ou texture des repas (mixé, mouliné, fondantes, etc..)

Cette souplesse nous permet de mettre en place le service très rapidement mais aussi conforte le bénéficiaire dans une situation de non-engagement. Chaque client peut interrompre à tout moment, provisoirement ou définitivement.

Aussi, AGGENA ne s'arrête pas qu'à la livraison des repas. Depuis 2018, l'association met à disposition auprès de ses bénéficiaires la possibilité de commander du pain. Elle se fournit auprès de la boulangerie Capelas, rue Aimé Audubert à Tulle (19). Chaque jour, du lundi au samedi, c'est plusieurs baguettes, demi-tourtes, pain et autres composants qui sont acheminés au domicile du client.

Enfin, l'association AGGENA est conventionnée avec le conseil départemental et permet de bénéficier d'aides financières, telles que l'APA (allocation personnalisée à l'autonomie) en vue du maintien au domicile du client. Plusieurs aides peuvent être obtenues auprès des caisses de retraites mais aussi des mutuelles. Les services des instances de coordination de l'autonomie avec lesquels nous travaillons sauront vous orienter vers les aides existantes et vous accompagneront pour instruire les demandes nécessaires.

Pour bénéficier de notre service nous vous invitons à nous contacter au 05.55.26.86.81 ou à consulter notre site internet www.portage-repas-aggena.fr afin de connaître au mieux nos lieux d'interventions, régimes et tarifs.

Ne l'oublions pas AGGENA, c'est bien plus qu'un repas, c'est une sécurité pour vous et votre famille !

Ecoles

Mélina, Titouan et Jean : de la poésie à Laguenne

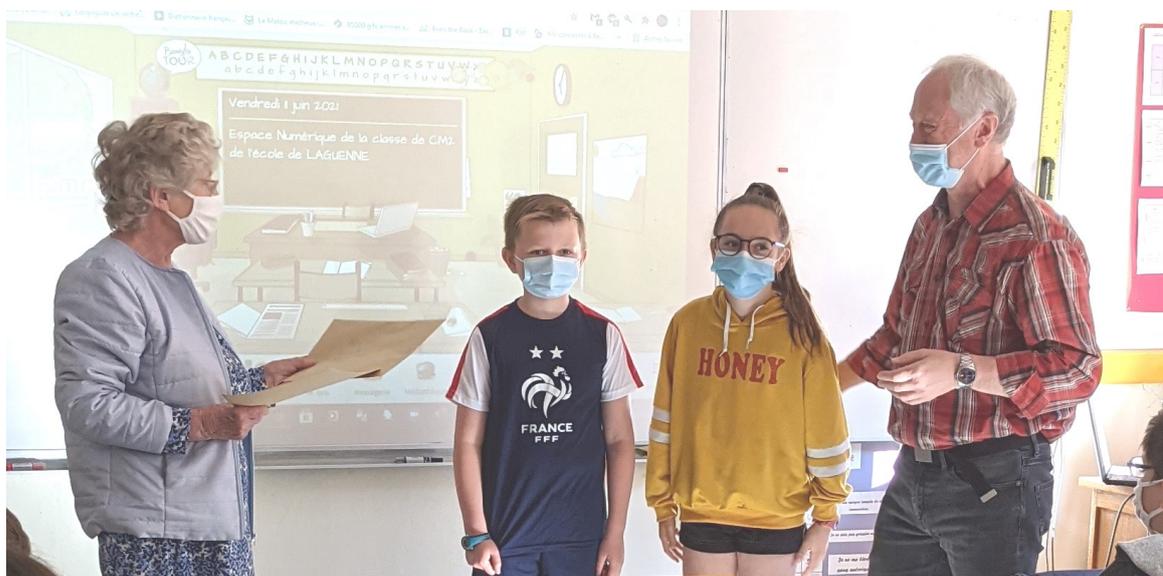
Ce jeudi 10 Juin, des petits écrivains Guennois ont été récompensés. Dans le courant de l'année scolaire leur enseignant de la classe de CM2, Bernard BRIS, avait décidé de faire participer ses élèves au concours « Plaisir d'écrire » proposé par l'AMOPA (l'association des membres de l'ordre des palmes académiques).

Après avoir travaillé encore plus sérieusement que d'habitude à la rédaction de textes aux sujets et formes variés, quatre œuvres ont été transmises au comité de sélection. Le joli poème rédigé par Mélina ESTORGES et Titouan LAFFILEZ, « Une nuit sans Lune » a obtenu le troisième prix de cette catégorie, au niveau des CM2.

Madame QUEYRIE, secrétaire départementale de l'AMOPA est venue en classe, pour les féliciter, rencontrer ces deux enfants mais aussi échanger avec tous les élèves sur le plaisir d'enseigner, le plaisir de lire et d'écrire que ce soit de la poésie ou toute autre forme personnelle. Le poème primé, écrit à quatre mains, a été lu à trois voix, le maître ne souhaitant se priver du plaisir de lire à son tour cette œuvre qui restera pour ces enfants un magnifique souvenir et qui sera peut-être publié dans le recueil édité par l'AMOPA tous les quatre ans. Titouan et Mélina se sont vus remettre un diplôme et ont reçu en cadeau un livre offert conjointement par l'AMOPA, le Conseil Départemental et le Rotary Club.

La poésie étant à l'ordre du jour, l'enseignant a remis ensuite à chaque élève de cette classe de CM2 le recueil des fables de La Fontaine offert depuis plusieurs années par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les élèves ont souhaité lire devant leur maître et leur invitée du jour plusieurs des poèmes immortels de Jean de La Fontaine, prouvant que l'art de la lecture à voix haute n'avait en rien disparu des activités quotidiennes d'une classe. Un bon moment pour les heureux primés et pour les camarades, mais surtout un souvenir gravé pour toujours dans la mémoire de chacun.



Une nuit sans lune

Une nuit sans lune
Mais ça porte malheur
Tous les chats noirs sans rancune
Et les rats viennent dans les rues pour notre malheur

Tous les gens terrorisés
Restent dans leur maison
Sans dire un mot ni bouger
Jusqu'à la fin de la saison

Ouh ! j'ai cassé un miroir
Je suis passé sous une échelle...
Toutes ces superstitions en un jour quel désespoir !
C'est la cata ; ce qui se passe est réel !

Une nuit sans lune
Mais ça porte malheur !
Tous les chats noirs sans rancune.
Et les rats viennent dans les rues pour notre malheur.

Encore une nuit sans lune
Rien autour du parc
Comme d'habitude sans aucune raison opportune
C'est pas la première fois qu'on le remarque

Citroïan Laffitey et Stéphanie

Deux enseignants prêts pour les vraies grandes vacances !

M. Bernard BRIS

Arrivé à Laguenne en 2013, il y est nommé directeur, fort de son expérience acquise dans d'autres écoles corréziennes.

Sa première affectation, après sa formation à l'École Normale de Tulle, le conduit à Bassignac-le-Haut en septembre 1982. Il y devient directeur en 1987 puis est contraint de quitter ce poste en 1992 en raison de la disparition de 3 classes sur 4 !

De 1992 à 1994, il est nommé à Saint-Geniez-ô-Merle qu'il quitte en raison de l'incapacité de la cantinière à faire cuire correctement un steak haché !

En septembre 1994, il arrive à Saint-Julien-aux-Bois, toujours Directeur, et y restera jusqu'en 2013. Malgré de gros efforts, il n'a jamais réussi à dépasser le CM2 !

En plus de cela, M. Bris a organisé 9 classes de neige à Chamonix, une trentaine de sorties avec nuitées, des colonies de vacances. Il a également été secrétaire du club de football de Bassignac pendant 10 ans puis dirigeant pendant 7 ans.

Il a fait découvrir le cinéma en noir et blanc (ou muet !) à ses élèves (école et cinéma), donné le goût de la musique (plusieurs de ses anciens élèves sont devenus des professionnels), pratiquer des sports variés grâce à des intervenants professionnels en rugby, football, escrime, basket et volley-ball. Il a même organisé une descente en canoë de la Dordogne aux rires et périls de 50 élèves ! Il s'est même révélé Maître S « Son » lors des fêtes des écoles, lotos et repas festifs des associations de parents d'élèves.

Après ce beau parcours d'enseignant investi à l'école et à ses abords nous lui tirons un grand coup de chapeau !

M. Christophe BOUSSIGNAC

Lui aussi a bien bourlingué de poste en poste à travers la campagne corrézienne avant son installation à Laguenne.



Il a commencé sa carrière

en 1992 en tant que remplaçant en Haute Corrèze.

De 1993 à 1994, il part enseigner à la maternelle de Lapeau.

Puis il a obtenu l'unique poste de l'école de Saint Paul où il enseignait aux CE2-CM1-CM2 du regroupement d'écoles Espagnac - St Martial - St Paul.

En 2009, il a obtenu un poste à l'école de Laguenne, école chère

à son cœur puisqu'il y fut lui-même écolier.

D'ailleurs, ses souvenirs d'écolier ont marqué plusieurs générations d'élèves qui ont toujours du mal à imaginer leur maître assis à leur place !

Chacun son tour ! Il aura lui aussi certainement suscité des vocations !

Chapeau M. Boussignac !



JMF 19

Enfin le retour de la musique à l'école

La section Guernnoise des Jeunesses Musicales de France ont renoué avec leur mission d'éveil musical auprès des enfants en organisant 5 concerts d'une heure dans les classes de l'école primaire de Laguenne (du CP au CM2). Tout au long de la journée, l'artiste virtuose Chinois Li'Ang Zaro a présenté aux 110 élèves de l'école primaire Laguenne sur Avalouze son violon traditionnel à 2 cordes pincées appelé le « erhu ». Avec cet instruments insolite en peau de serpent, Li'Ang a fait voyager les enfants à travers la Chine, en s'appuyant sur le répertoire du trio « Schinéar » qu'il forme avec deux autres musiciens. « On a été obligé de s'adapter aux contraintes sanitaires qui nous interdisent de mélanger les classes explique Mar-



tine Goutte, responsable de l'organisation. Le trio s'est séparé pour intervenir en solo dans les écoles, mais ces concerts au sein même des salles de classes ont permis des échanges encore plus cordiaux avec l'artiste... les enfants ont été captivés par la musique et les récit de Li'Ang ».



RandOmnée

Les 2 classes de moyenne et grande sections ont participé au p'tit tour rando organisé par l'USEP à Egletons le jeudi 20 mai.. Elles ont suivi un parcours de 4 à 5 km, et cette randonnée s'est achevée avec un pique-nique zéro déchet.





Vie de l'école maternelle

A l'école maternelle aussi, le COVID aura, cette année encore, eu raison d'un grand nombre d'activités : les concerts JMF, le projet « Ecole et cinéma », les rencontres sportives inter-écoles et les séances de piscine.

Malgré tout, des aménagements ont permis de maintenir certains projets. Les Moyenne et Grande sections ont pu poursuivre l'activité « Danse traditionnelle ».

Début janvier, l'activité Gym, prisée par tous les élèves, organisée par l'USEP au gymnase de Laguenne a pu se dérouler en évitant le brassage des classes.

Au mois de mai, les Moyenne et Grande sections ont participé à la sortie « USEP randonnée » à Egletons. « Un kilomètre à pied, ça use, ça use, un kilomètre à pied ça use, les écoliers ! »

Le 8 juin, les 3 classes se sont rendues au théâtre de Tulle, le spectacle était offert par Tulle Agglo. Celui-ci a traditionnellement lieu en décembre mais les théâtres ayant pu rouvrir leur salle le 19 mai, cette sortie culturelle a pu être reportée.

Pas de sortie de fin d'année commune pour les trois classes mais la classe de petite section s'est rendue au parc WIZZ'TITI accrobranche à Ussac.

Qui dit « fin d'année » dit « Et l'année prochaine ? »

- On attend 55 élèves en maternelle: 16 en Grande section, 16 en Moyenne section, 20 en Petite section et 3 en Toute petite section, soit 14 élèves de plus qu'à la rentrée 2021.

- La Direction sera menée par Madame COMBEAU Valentine qui remplacera Monsieur Eric CHASSAGNARD (assurant l'intérim après le départ en retraite de Madame Sylvie DAMONT). Elle prendra également en charge la classe de grande section.

+++++

En attendant, toutes les nouveautés, prévues pour la rentrée, l'équipe municipale souhaite de bonnes vacances à tous !



Vie de l'école élémentaire

Cette année, c'est un fonctionnement totalement inédit qu'a dû adopter l'école en raison de la présence persistante du COVID19.

De manière à répondre aux directives régulièrement transmises et mises à jour par le Ministère de l'Education Nationale, la Mairie et l'école ont mis en place, en concertation, les mesures suivantes.

- Port du masque toute la journée pour les enseignants et les élèves.
- Récréations décalées pour éviter le brassage des classes.
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique ou au savon à chaque entrée et sortie de classe.
- Mise en place de deux services de cantine : élémentaire puis maternelle.

Dans ce contexte, bon nombre des activités prévues ont été annulées : concerts JMF, Ecole et cinéma, rencontres sportives inter-écoles, spectacle au théâtre proposé par Tulle Agglo.

Cependant, en respectant les adaptations imposées, un certain nombre d'activités ont pu être proposées aux élèves.

Cycle de six séances d'escrime encadrées par un maître d'arme pour les CE2, CM1 et CM2.

Cycle de 6 séances de volleyball animées par une cadre technique de la fédération pour les CM1 et les CM2.

Une sortie étude du milieu aquatique animée par un intervenant de « la maison de l'eau et de la pêche » pour la classe de CE2.

Intervention de deux élèves (médecin et pharmacien) pour évoquer les dangers de l'addiction aux écrans, dans la classe de CM1.

Un concert JMF très adapté : le musicien chinois est intervenu successivement dans les cinq classes de l'école pour présenter son instrument traditionnel.

Les séances de natation (11 initialement prévues pour chaque classe) ont été adaptées de manière à ce qu'une seule classe occupe le bassin. Dans ces conditions, leur nombre a été fortement réduit : 4 ou 5 séances pour les CP, CE1, CE2 et CM2.

Demi-journée athlétisme au stade Alexandre Cueille, sans rencontrer d'autres écoles comme les années précédentes.

3 voyages scolaires ont été mis en place au moment de l'annonce de mesures allégeant le confinement et retardant le couvre-feu : Le Bournat pour la classe de CP (jeudi 17 juin), sortie à la grotte de Lacave et au Rocher des aigles à Rocamadour pour les élèves de CE1 et CE2 (Vendredi 25 Juin), randonnée au puy de Vichatel en Auvergne et visite du Volcan de Lemptégy pour les CM1 et CM2 (Mardi 25 Juin).

Compte tenu des nombreuses annulations cette année et l'an passé, les enseignants ont décidé de prendre en charge la totalité des dépenses liées aux voyages scolaires par le biais de la coopérative scolaire, bien soutenue par « Les Gamins d'Abord ».

En cette fin d'année scolaire, c'est l'année 2021/2022 qui commence à se préparer. Les effectifs sont en légère baisse puisque 22 élèves partent en sixième alors que seulement 13 élèves vont entrer en classe de CP.

Les changements les plus importants se situent au niveau de l'encadrement : M. BOUSSIGNAC et M. BRIS font valoir leur droit à la retraite, Mme FOSSE rejoint l'école de la Croix de Bar à TULLE.

Ainsi trois nouvelles enseignantes font leur arrivée à Laguenne :

Mme Hélène BADEFORT, Directrice, classe de CP.

Mme Marine DUMONT, classe de CM1.

Mme Céline DELBEGUE, classe de CM2



LES GAMINS D'ABORD

LES GAMINS D'ABORD NE BAISSERONT PAS LES BRAS...

Malgré les circonstances, les membres du bureau de l'association « Les Gamins d'abord » sont restés mobilisés et motivés pour organiser des événements qui vont permettre à l'association de participer au financement de la coopérative des deux écoles de la commune.

Cette année encore, il aura fallu renoncer à nos événements phares : le loto, le vide-greniers et la Fête des écoles...

Nous avons tenté de proposer de nouveaux événements qui permettaient d'agir tout en respectant les mesures sanitaires. Pas facile....

Après la désormais traditionnelle vente de chocolats de Pâques, nous avons organisé une vente groupée de plants, auprès de la Pépinière Pouget de Tulle. Cette nouveauté a rencontré un beau succès. De nombreuses familles ont acheté de quoi fleurir leur jardin et agrémenter leur potager.

Les bénéfices de ces deux actions vont permettre aux enseignants des écoles maternelle et primaire de faire des achats de matériels, de livres, de financer des sorties pédagogiques et culturelles pour leurs élèves.

Notre grand regret est de ne pas pouvoir proposer de Fête des écoles...

Toutefois, nous sommes fiers d'avoir pu rester actifs, au prix de nombreuses heures de réflexion, tergiversations communes.

Comme tous les ans nous espérons qu'à la rentrée de septembre d'autres parents nous rejoindront pour que l'Association puisse continuer à proposer de nouveaux rendez-vous et festivités, toujours dans l'intérêt de nos enfants et pour apporter solidarité et convivialité aux abords des écoles !



Associations

Sociétés de chasse

Saint-Bonnet



Malgré les problèmes sanitaires, la saison de chasse s'est déroulée à peu près normalement, même si nous n'avons pas fini le quota de chevreuils auquel nous pouvions prétendre. Le nombre de sangliers éliminés est à peu près le même que l'année précédente. En dépit des prélèvements, les renards font des dégâts un peu partout sur notre territoire. Le président peut donner une autorisation de tir d'été à tous chasseurs ayant un permis de chasse validé. Ce tir se fait uniquement à l'approche ou à l'affût.



Laguenne

La saison de chasse s'est terminée le 28 février 2021. Elle a pu se dérouler presque normalement sauf pour les chasseurs de petit gibier qui ont été privés de chasse le mois de novembre 2020, période de passage des bécasses. Les sangliers ont été un peu moins présents. Le quota de chevreuils a été réalisé. Pour le petit gibier peu de faisans, pas de lièvres. Des gibiers qui eux sont bien présents sont les nuisibles, renard et martre notamment. Plusieurs guennois ont perdu des poules, des canards, ... La saison de chasse 2021-2022 débutera le 12 septembre 2021. Pour ceux qui ne chassent plus depuis des années et qui voudraient chasser à nouveau vous pouvez le faire sans problème en vous adressant à la Fédération Départementale pour obtenir une validation de votre permis. Vous pouvez également être parrainé par un parent ou un ami chasseur. Comme les autres années nous allons effectuer quelques lâchers de gibier moins importants que les autres années. Nous ne savons pas encore si nous pourrions organiser le concours de belote de fin d'année.

Boule guennoise



Quelques rayons de soleil et une situation sanitaire qui s'améliore et voilà les boulistes Guennois et du Pays de Tulle qui investissent à nouveau leurs terrains du boulodrome Léon Estagerie (derrière la salle des sports de Laguenne) ou bien ceux de l'ancien court de tennis tout proche. Mais dans un premier temps il a fallu s'équiper de pelles, râteaux et « piochou » pour remettre en état des terrains quelques peu délaissés pendant l'hiver et envahis par la végétation. Entourés d'une douzaine de licenciés, le président Patrice Georges a profité également de ce premier rassemblement pour faire le point sur la situation sportive et sanitaire du club. « La bonne nouvelle c'est que la quasi-totalité des licenciés est vaccinée s'est félicité le docteur Georges, cela ne doit pas nous empêcher d'être prudents mais ça reste quand même rassurant à l'heure où quelques compétitions reprennent ». En effet, courant juin les Guennois sont engagés dans un championnat des clubs de pétanque, dans la catégorie vétérans, qui va les conduire à Gimel, Chamberet, Brive, Usac et Saint-Privat. 2 triplettes sont également engagées dans le championnat départemental de jeu Provençal qui se déroulera à Donzenac les 3 et 4 juillet prochains. Mais coté boule lyonnaise, seuls quelques concours sont au programme et il faudra attendre sans doute le début de la saison 2020-2021 en septembre prochain pour retrouver un rythme de compétition plus intense. D'ici là, les boulistes locaux ont rendez-vous tous les vendredis à 17h30 (et à 14h30 après le 14 juillet) pour des parties d'entraînements ou d'initiation qui peuvent être proposées aux personnes intéressées par la découverte de la pratique des différents jeux de boules (Lyonnaise, jeu provençal et pétanque).



Amitiés guennoises

Les Amitiés Guennoises n'ont hélas pu reprendre leurs activités au cours du semestre écoulé. Toutefois à la fin du mois de juin, en respectant le protocole sanitaire, une reprise a pu s'effectuer au club, une sortie d'une journée ainsi qu'un repas qui nous ont permis de renouer des liens qui nous faisaient défaut. Nous espérons pouvoir continuer au mois de septembre avec un programme qui reste à définir et la mise en place d'un concours de belote au cours du semestre.

C'est avec enthousiasme que nous vous retrouverons à la rentrée. Prenez soin de vous.

Les vallées du Tacot

1er semestre 2021

Compte tenu du confinement, le club « les Vallées du Tacot » n'a pas tenu son Assemblée générale comme chaque année.

Le bureau a décidé d'offrir à ses adhérents de 2020, la carte Génération Mouvement pour 2021.

En février, un repas coq au vin à emporter, a été réalisé le vendredi 19 février et a connu un réel succès avec 105 parts commandées.

Un repas à emporter « tête de veau » avait été prévu en avril mais a dû être annulé.



Les balades des 1er et 3e mardis après midi, de chaque mois, ont toujours lieu au départ de St Bonnet, place de l'église, à 14 h 30.

A l'avenir, le club prévoit une rencontre de ses adhérents, à la salle polyvalente de St Bonnet, le jeudi 29 juillet, Des informations complémentaires seront données avec inscription obligatoire.



Un voyage de 5 jours, en septembre, sera également proposé bientôt.

La sortie au Portugal prévue en juin a été annulée mais les dirigeants ont repris l'organisation des balades du mardi (les 1^{er} et 3^{ème} mardis du mois) avec des groupes limités à 10 personnes Présentation du club des vallées du Tacot.

Contact : Marie-Claude Nadaud (06 87 48 86 15)

Nos joies et nos peines

NAISSANCES

08 janvier : Layonn, Hussain AHMED
16 avril : Lola KOVALSKI



PACS

5 mai : Maxence, Yves, Valentin COINTAT et Figen, Noëlle YILMAZ
11 mai : Aurélien, Jean-François, Marcel, Maurice BESSAUDOU et Maria, Mercedes VELASQUEZ TORO
22 mai : Yoan BASSINET et Sophie, Simone NACRY
29 mai : Valérian, René DE SOUSA NORONHA et Morgane, Charlotte PEYTEL
12 juin : Florian, Bernard, Philippe SAHUC et Julie, Christiane, Hélène VALADE



MARIAGE

30 avril : Christophe, Laurent GALEA et Patricia, Noëlle CASTANET
29 mai : Arnaud, Éric, Cyrille DURAND et Stéphanie, Valérie BURGHO
19 juin : Julien, Paul CAQUOT et Céline BESSE



DECES

23 janvier : Alain, Robert PUMONT
28 janvier : Marie, Aimée CHABUT née BAYARD
10 février : Eliane, Anne Marie CAQUOT née CHEVALIER
07 mars : Odette, Léontine, Renée BOUTOUYRIE, née LESIEUR
10 mars : Carole MAGNE
21 avril : Michel, Jean, Pierre CAUDY



Nécrologie

C'est avec une grande tristesse que les Guennois ont appris le décès d'Eliane Caquot. Guennoise jusqu'au bout des ongles, et fière de ses racines jusqu'à sa dernière heure. « Nanou » s'en est allée après avoir marqué la vie associative de son village durant plus d'un demi siècle. Dès son plus jeune âge, elle fait partie de l'aventure la troupe théâtrale La Guennoise, qui, à l'époque, s'exportait dans tout le canton pour proposer ses spectacles.

Membre dynamique de l'école Ventadour qui était fréquentée par un grand nombre de « Taous », Eliane a œuvré ensuite pour le réveil de la troupe locale, en sommeil depuis plusieurs dizaines d'années.

Avec la renaissance de la Guennoise, au début des années 2000, Nanou retrouvait la scène du cabaret dans un rôle de « clampe » mémorable. Pour l'occasion, ses amis retrouvaient aussi sa voix d'or qui en faisait « LA » chanteuse attitrée de l'hymne guennois *Lou vi de Laguina*.

Membre de la confrérie locale, Nanou laissera un vide immense auprès des nombreux amis qu'elle comptait sur les rives de la Ganette. Son souvenir sera toujours très présent quand l'heure de pousser la chansonnette sonnera à la fin du banquet.



Nuisances

Article R1334-31 :

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Il est souhaitable pour le bien être de tous de rappeler quelques règles élémentaires de savoir-vivre permettant de profiter de son cadre de vie sans gêner les autres.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués les jours ouvrables que : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis que de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés seulement de 10 h à 12 h.

Horaires autorisés Pour la tonte et les engins à moteur

LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 A 12H00
DE 14H30 A 19H30

LE SAMEDI
DE 9H00 A 12H00
DE 15H00 A 19H00

LES DIMANCHES
ET JOUR: FERIE:
DE 10H00 A 12H00



Merci de respecter
les horaires



Il y a un sujet qui revient en permanence sur le tapis : celui des chiens. Comme partout, la commune est confrontée au problème des déjections canines qui dégradent la qualité de vie et les conditions d'accès de tous : piétons, vélos, poussettes, personnes en fauteuil roulant... Rappelons également que la laisse est obligatoire et, pour certaines espèces, la muselière. "Il faut ramasser les crottes de votre chien et même éviter que votre animal n'urine sur les devants de porte ou sur le mobilier urbain",



TU POUSSÈS LE BOUCHON
UN PEU TROP LOIN MAURICE

Mes déchets, c'est pas où je veux, quand je veux !

Le dépôt sauvage est passible d'une amende. Code pénal - Décret n°2015-317 du 23 mars 2015.



PAS VU...
PAS PRIS !

Mes déchets, c'est pas où je veux, quand je veux !

Le dépôt sauvage est passible d'une amende. Code pénal - Décret n°2015-317 du 23 mars 2015.



Laguenne-sur-Avalouze

